



DEMANDE DE PERMIS

1A : Construction, implantation, agrandissement, reconstruction, modification et installation BÂTIMENT PRINCIPAL

Signataire(s) des plans de construction Architecte Technologue Ingénieur

Nom, prénom du professionnel et titre :	Adresse (#civique, rue, ville, code postal) :	
Courriel :	N° Téléphone :	N° de permis/licence de l'ordre professionnel :
Nom, prénom du professionnel et titre :	Adresse (#civique, rue, ville, code postal) :	
Courriel :	N° Téléphone :	N° de permis/licence de l'ordre professionnel :

6 Signature du demandeur

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la demande. Il comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

Date :	Signé à :
--------	-----------

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Contenu de la demande de permis

Les éléments énumérés plus bas le sont uniquement à titre indicatif;
le *Règlement relatif aux permis et certificats* numéro 2024-498 détermine avec précision
le contenu obligatoire des demandes de permis.

- Plans de construction des bâtiments en format PDF** signés et scellés par un technologue, un architecte ou un ingénieur, incluant :
 - ✓ plans, élévations, coupes, profils (des étages, façades, de la fondation et du toit);
 - ✓ les matériaux de parement extérieur et les couleurs;
 - ✓ détails des galeries, solariums, vérandas ou de tout autre annexe au bâtiment.

- Certificat d'implantation en format PDF** préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre, membre en règle d'un ordre professionnel du Québec, comprenant :
 - ✓ l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain, ainsi que la localisation et la description de toute servitude ou de tout droit de passage, la localisation des rues, leur caractère privé ou public, ainsi que leur dimension;
 - ✓ l'implantation du ou des bâtiments, constructions, ouvrages existants et projetés ainsi que leur dimension au sol et leur superficie;
 - ✓ les distances entre chaque bâtiment ou construction et entre chaque bâtiment ou construction et les limites de lot;
 - ✓ l'identification et la localisation de tout plan d'eau, cours d'eau, milieu humide, zone inondable ainsi que la délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux et la bande de protection riveraine qui y est associée;
 - ✓ l'identification, la localisation et les dimensions des travaux projetés en bordure d'un lac, d'un cours d'eau, d'une zone inondable, ou d'un milieu humide;
 - ✓ les distances mesurées à partir de la ligne des hautes eaux ainsi que de la bande de protection riveraine des bâtiments, constructions, ouvrages existants et projetés;
 - ✓ lorsqu'il s'agit d'un terrain dont la pente naturelle est supérieure à 20 % aux emplacements des travaux, le relief du sol exprimé par lignes de niveau dont les équidistances sont d'au plus 1 mètre;
 - ✓ la localisation des installations septiques et les distances par rapport aux puits sur l'emplacement et les emplacements voisins, s'il y a lieu;
 - ✓ la localisation de l'ouvrage de captage des eaux et les distances par rapport aux installations septiques sur l'emplacement et les emplacements voisins, s'il y a lieu ;
 - ✓ le drainage des eaux de surface, s'il y a lieu;
 - ✓ la localisation des lignes électriques, téléphoniques et de tout équipement, obstacle, ou élément de mobilier urbain hors-sol situé sur l'emplacement ou sur la voie publique face au terrain, s'il y a lieu;
 - ✓ la date, le titre, le nord astronomique, l'échelle et les noms des personnes qui ont collaboré à la préparation du projet;
 - ✓ les limites de toute zone à risque de mouvement de terrain;
 - ✓ l'emplacement des piquets posés sur le terrain pour chacun des coins d'un bâtiment à construire, ainsi que les piquets de dégagement « offset »;
 - ✓ l'aménagement paysagé projeté des espaces libres et le pourcentage des espaces déboisés et ceux maintenus à l'état naturel;
 - ✓ la localisation et les dimensions des entrées charretières, des aires de stationnement, des aires de chargement, des passages piétonniers, des clôtures, des haies, des enseignes des murs et murets, s'il y a lieu;
 - ✓ tout autre renseignement nécessaire à la compréhension du projet.

Frais d'étude de la demande de permis

Habitation : par unité de logement excluant les installations septiques.	200 \$
Nouveau bâtiment non résidentiel.	200 \$
Agrandissement d'un bâtiment principal existant.	100 \$

Les frais d'étude sont payables lors du dépôt de la demande et sont non remboursables; aucune analyse ne sera entreprise avant le paiement de ces frais.

Municipalité de Nominique - Service de l'urbanisme et de l'environnement

2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384 – Courriel : urbanisme@nominique.ca

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande à la réception de la Municipalité pendant les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à urbanisme@nominingue.ca
4. Acquitez les frais d'étude de la demande par téléphone ou en personne à la réception de la Municipalité, soit par chèque, en argent comptant ou avec une carte débit ou carte de crédit.

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité de Nominingue se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à la compréhension de votre projet. Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder la délivrance du permis. Des informations trompeuses peuvent entraîner l'annulation de votre demande ou invalider votre permis. Le fait de déposer une demande de permis ne constitue en aucun temps une autorisation permettant de débiter des travaux.

Il faut prévoir un délai maximal de soixante (60) jours suivant la date de dépôt d'une demande complète pour l'obtention du permis. Toutefois, si le projet est assujéti à l'approbation d'un PIIA, des délais supplémentaires sont à prévoir.